



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
BOULEVARD DE LA MARNE AU SQUARE CHARRON
LE 16 JUIN 2006**

HE/CB

APM 06/0625

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par le Centre Socio-Culturel, sise
66 boulevard de la Marne - 17200 ROYAN, en date du 06 avril
2006,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes
et des biens à l'occasion de la Fête des Voisins, le
vendredi 16 juin 2006 de 18h00 à 23h00,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera fermée boulevard de la Marne à la
hauteur de la halte garderie jusqu'au Square Charron, le vendredi 16
juin 2006 de 18h00 à 23h00 (voir plan joint).

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit boulevard de la Marne
depuis la halte garderie jusqu'au Square Charron, le vendredi 16 juin
2006 de 18h00 à 23h00 (voir plan joint).

ARTICLE 3 : La pré-signalisation, la signalisation, le barriérage et
les déviations seront mis en place par les services techniques de la
ville et maintenus par l'organisateur pendant toute la durée de la
manifestation.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 29 mai 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
Le 2 Juin 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT